SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 MARS 2023

18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 7 mars 2023 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Marc THOMAS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Monsieur Mathieu PRUVOST, Vice-Président,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Alain MASSEZ, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ et Régis VERBEKE, Délégués Titulaires.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Jean-Marc FINDINIER, Délégué Suppléant,
Monsieur Julien DELANNOY, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant,
Monsieur Daniel DESCHODT, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant.

Membre suppléant ne siégeant pas

Madame Paule ROLLAND, Déléguée Suppléante,

Membre Titulaire excusé

Monsieur Bertrand PRUVOST, Délégué Titulaire.

Le nombre de votants était de 13

Le Comité syndical est accueilli par M. Alain MEQUIGNON, qui remercie les élus pour leur présence à ce comité syndical.
M. MEQUIGNON constate que le quorum est atteint.
Le comité syndical nomme Monsieur Jean-François DENECQUE, secrétaire de séance, et approuve le procès-verbal de la séance précédente.
M. MEQUIGNON présente le compte-rendu des décisions de bureau prises en 2023.

FINANCES

N°2023-02 Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

M. Alain MEQUIGNON donne lecture du projet de délibération et du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Les résultats provisoires de l'année 2022 sont les suivants :

- **Section de fonctionnement – résultat prévisionnel : + 186 121,19 €**
  - Dépenses : 1 318 174,75 € *(2021 :* 1 189 638 €)
  - Recettes : 1 504 295,94 € *(2021 :* 1 208 339 €)

- **Section d'investissement – résultat prévisionnel : + 948 483,48 €**
  - Dépenses : 966 491,04 € *(2021 :* 4 278 640 €)
  - Recettes : 1 914 975,52 € (2021 : 5 065 870 €)

Les restes à réaliser 2022 sont de **305 989,52 €** en dépenses et **215 878,00 €** en recettes.

Le résultat provisoire global de clôture est de **1 134 604,67 €**

En 2023, le SmageAa poursuit la mise en œuvre du PAPI d'intention (études, animations, travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti ...), et gère les ouvrages existants.
Dans le cadre du plan de gestion de l'Aa et ses affluents, l'entretien courant et les travaux de restauration des habitats aquatiques se poursuivent.
Les animations pédagogiques de la Maison du Papier se poursuivent et leur pérennisation est en réflexion (remplacement des départs en retraite). A cet effet, une personne en service civique pourrait être employée afin de préparer la transition.
En outre, le SmageAa fêtera ses 20 ans fin 2023. Un programme de manifestations est en cours d'élaboration.

Pour 2023, les besoins courants devraient évoluer un peu (inflation notamment).
Les charges de personnel devraient augmenter de 1,5 %. La masse salariale (hors remplacement arrêt de travail équipe rivière) devrait passer de 660 000 € en 2022 à 670 000 € en 2023.

Les frais d'études se poursuivront notamment en lien avec les projets de restauration de la continuité écologique et des zones humides, et les études du PAPI d'intention.
Les dépenses d'entretien des ouvrages hydrauliques structurants et d'hydraulique douce vont se développer, de même que les impôts fonciers auxquels s'ajoutent la provision pour risque.
Une ligne prévoit encore des indemnités pour la servitude de rétention temporaire des eaux.

Les dépenses de fonctionnement se porteraient à **1,6 M€.**

M. MEQUIGNON explique qu'il n'y a plus grand-chose cette année en subvention. Le résultat est provisoire. Il précise qu'il y a des trop perçus de subvention à rendre mais qui étaient déjà prévus l'an dernier.
Mme BOUTEL indique qu'il y a eu une demande d'acompte qui a été faite au démarrage des travaux. Ces acomptes représentent 80 % des montants finançables et permettent d'éviter les emprunts ou lignes de trésorerie ; mais les travaux ont été moins chers que prévus.
M. MEQUIGNON dit que c'est intéressant car on n'a pas avancé de trésorerie. Cela va être régularisé. Il y a une partie à rembourser à l'Agence de l'eau et dans une moindre mesure à l'Etat.
Cette année, le SmageAa a remboursé le prêt relais. Il ne reste que les emprunts amortissables.

M. MEQUIGNON montre le rapport entre les dépenses de personnel et le financement des postes. Il ajoute que les contractuels sont liés à des projets financés en partie par les subventions. Il dit que le personnel reste fidèle à la structure. Il n'y aura pas de suppression de poste si plus de financement car les personnes sont titulaires, sauf si la mission s'arrête pour les CDD, qui sont recrutés en contrat de projet.
M. MEQUIGNON affirme qu'en fonctionnement, le SmageAa doit être rigoureux.

Pour 2023, les dépenses d'investissement porteront sur les travaux de continuité écologique sur le CIC 12 à Affringues et les travaux de restauration de la pisciculture de Renty ; s'y ajoutent l'acquisition et la mise à disposition d'outils de réduction de la vulnérabilité du bâti. Les études de maitrise d'œuvre avant travaux pour des problématiques de désordres hydrauliques locaux sont également prévues.

Cette année, l'acquisition d'une épareuse est envisagée pour le traitement des digues des ouvrages avec le tracteur de l'équipe.

Le budget prévoira également du complément et un renouvellement progressif du matériel bureautique et informatique.

Les dépenses d'investissement se porteraient à **1,3 M€.**

M. MEQUIGNON précise qu'il y a de gros travaux de prévus pour la restauration de la pisciculture de Renty. Les opérations ont presque 100 % de financements. Les travaux sont très chers.
M. MASSEZ évoque la compensation de zones humides dans le cadre de projet d'aménagement et s'interroge sur le lien qui pourrait être fait avec les projets du SmageAa.
Pour la restauration des piscicultures, le retrait d'amiante et des matériaux, beaucoup de mouvement de terrain... Cela coute très cher. Mais d'autres idées pourraient être envisagées et le SmageAa peut accompagner les projets.
M. MEQUIGNON ajoute que pour le moment le SmageAa a toujours eu les financements pour remettre les zones en état. Bien sûr, il rappelle que les réflexions doivent toujours de préférence amener à éviter, puis réduire les impacts sur les zones humides, ce qui évite de compenser.
M. MASSEZ demande pourquoi le SmageAa bénéficie de à 100 % de financements.
M. BRACQ répond que l'on ne travaille pas sur le patrimoine du SmageAa mais chez des tiers. La commune a mis 20 % à la Craionière sur sa partie.

M. MEQUIGNON conclu que c'est une bonne prospective. Maintenant que le travail est fait, il y a une phase d'entretien importante. Le SmageAa s'est équipé pour faire le travail lui-même. C'est une bonne motivation pour les équipes de travailler avec du matériel performant. Cette année le tracteur va être complété d'un bras de fauche. Le travail sera fait par les équipes du SmageAa et coutera donc moins cher que de passer par un prestataire.

Le Comité Syndical a pris acte du projet de rapport d'orientation budgétaire 2023.

N°2023-03 Participation des EPCI – Année 2023

M. Alain MEQUIGNON lit la délibération et explique que par courrier du 1er décembre 2022 adressé aux Présidents des EPCI et suite à une discussion engagée lors de la réunion du comité syndical du 10 novembre 2022, il a été proposé une évolution des cotisations pour les 3 années à venir. Ces propositions se basent sur :

- l'évolution du point d'indice,
- l'évolution des couts des matériaux et de l'énergie,
- mais surtout, pour le SmageAa, la perte de financements de l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur les postes d'animation et d'entretien.

M. DELASSUS demande s'il n'y aura pas d'autre évolution sur 3 ans.
M. MEQUIGNON répond que ce montant est prévu pour 2023, 2024 et 2025 (jusque la fin du mandat).
M. DELASSUS dit que le Syndicat a augmenté de 15 %. Cela a été un peu difficile à passer à la CCHF. Il souligne en contre partie qu'il n'y a pas eu d'augmentation sur la 1ère partie du mandat.
M. MEQUIGNON précise que la CAPSO et la CCPL représentent 91 % des cotisations à elles deux.
M. MEQUIGNON ajoute que l'étude Watten et Moringhem est reportée depuis des années. Il remercie Vincent PRETRE pour les travaux effectués sur le terrain à Moringhem. Les montants de ces études seront donnés quand ils seront engagés. La cotisation est moindre à côté. Les digues restent à charge de la CAPSO à 100 % comme pour Arques, Saint-Omer, Longuenesse. Elles sont intégralement remboursées dans les missions Maitrise d'Œuvre. Ce n'est pas sur le budget du SmageAa.
Le SmageAa se positionne sur les 3 années à venir. Il est évident que ça ne va pas être facile pour les collectivités. Le PAPI d'intention va se transformer en PAPI. Les aides de l'Agence de l'Eau sont la moitié de ce qu'elles étaient.

C'est pourquoi, après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical décide d'augmenter les participations des EPCI pour l'année 2023 comme suit :

Collectivité	% de population	Cotisation 2023
CAPSO	71,3%	712 619,00 €
CCPL	19,7%	197 819,00 €
CCHPM	4,5%	44 996,00 €
CCHF	4,2%	41 783,00 €
CCDS	0,3%	2 784,00 €
		1 000 000,00 €

N°2023-04 Programme Concerté pour l'Eau 2023

M. MEQUIGNON lit la délibération et explique que depuis 2019, le SmageAa a élaboré un Programme Concerté pour l'Eau (PCE) avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Il s'agit pour l'Agence de l'Eau d'un outil de programmation technique et financier.
L'Agence de l'Eau cible les domaines d'intervention pouvant faire l'objet du PCE. Or la quasi-totalité des actions menées par le SmageAa depuis une vingtaine d'année à l'échelle du bassin versant, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois, correspondent à certains de ces domaines d'intervention.
Cette année encore, le programme d'action du SmageAa présente une diversité d'actions très concrètes, destinées à des réalisations sur le terrain, et des actions toutes complémentaires et cohérentes entre elles.
Par la mission de coordination de la CLE, le SmageAa vise également à étendre cette stratégie de gestion intégrée en recherchant la mobilisation des maitres d'ouvrage du territoire et la cohérence de leurs actions.

Mme BOUTEL ajoute que l'Agence de l'eau fait des évaluations par un audit externe afin de vérifier que nos actions ont bien des effets sur la qualité des milieux. Nos actions sont toutes complémentaires avec les différents acteurs du territoire. Il n'y a pas de soucis à se faire. Il y a bien une complémentarité sur le marais car ils étaient inquiets à ce sujet. Pour les nouveaux projets prévus en 2023 d'un coût de 1 350 000 € il y aura un financement d'environ 680 000 €.

M. MEQUIGNON dit qu'il est important d'être reconnu quand on est exemplaire.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la programmation jointe en annexe et autorise le Président à transmettre la demande à l'Agence de l'Eau.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

N°2023-05 Révision du SAGE – Suivi des pressions exercées sur l'Aa

M. MEQUIGNON lit la délibération. Il explique que la rivière de l'Aa est soumise à diverses pressions : pollution, espèces exotiques envahissantes et artificialisation des berges, notamment.

Le SmageAa souhaite identifier et à cartographier ces pressions. L'objectif est d'améliorer la compréhension de la situation et d'agir de manière plus précise pour résoudre les problèmes engendrés par les pressions évoquées précédemment.
Le SmageAa propose donc de recruter un stagiaire pour inventorier les pressions exercées sur l'Aa. La durée de stage sera de 3 mois.
La durée du stage étant supérieure à 2 mois, une gratification sera attribuée, à hauteur de 15 % du plafond de la sécurité sociale.
Le stage contribue à la révision du SAGE. A ce titre, il sera inclus dans la demande de subvention globale auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et pourrait bénéficier de 50 % de financement.
Le budget pour le stage est estimé à 4 000 € maximum.

M. MEQUIGNON précise qu'il y a des rejets irréguliers, des tuyaux cachés qui se jettent dans la rivière, ou des débordements de fossés.
M. COLIN demande si ce sont des tuyaux de particuliers.
M. MEQUIGNON confirme.
M. MEQUIGNON encourage à exercer le droit de police de Maire. Pour les espèces envahissantes, c'est plus compliqué mais de plus en plus de choses sont mises en place pour les repérer. Les cantonniers de rivière ont un rôle à jouer car ils ont déjà vu des choses lors de travaux et chantier. Ils peuvent favoriser la discussion.
M. Ghislain WILQUIN dit qu'il faut des moyens pour la mise en conformité de l'assainissement.
M. FINDNIER dit que tout le monde ne se met pas aux normes pourtant les moyens nécessaires ont été donnés.
M. COLIN confirme qu'il y a eu des subventions versées directement aux particuliers pendant un moment.
Mr MÉQUIGNON dit qu'il faut d'abord faire une visite afin d'informer, puis un courrier indiquant la nécessité de se mettre aux normes et enfin le Maire doit faire valoir son devoir de police. Les habitations à moins de 100m de la rivière, dans le cadre des zones à enjeux environnementaux, doivent être irréprochables au niveau des rejets. Au vu des exigences du futur SAGE, il est nécessaire de faire respecter la loi.
M. COLIN demande s'il n'était pas mieux de prendre un Service Civique ?
Mme BOUTEL répond que le stagiaire aura un certain niveau de connaissance et de qualification car derrière il y aura des analyses et des résultats à donner.

Mme ROLLAND demande qui doit prévenir les particuliers ? Est-ce que les mairies seront au courant des résultats ?
Mme CASTILLON répond que cet inventaire est destiné à la connaissance globale et pas à la verbalisation, qu'une base de données cartographiée sera mise en place avec les différents types de pollution. C'est demandé par l'Agence de l'Eau.
M. DELASSUS demande si le stagiaire est autorisé à aller chez les particuliers.
M. MEQUIGNON répond que ce ne sera que sur la rivière.
M. Charles SARAIVA ajoute qu'il faut surveiller les rejets des eaux pluviales qui arrive à la rivière. En partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de St-Omer, Il va y avoir des marquages à la craie sur les regards d'eau pluviale « Ici commence la mer ».
M. DELATTRE demande s'il y a encore beaucoup de pollution des industries ?
M. MEQUIGNON lui dit qu'on partait de loin avec les industriels mais avec un dialogue permanent et un travail avec eux, on a de bons résultats. Ce n'est pas simple car ça a un coût pour eux. Il faut faire très attention aux cuves à gasoil, aux vidanges des voitures...

A ce titre, après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président :
- A signer la convention de stage et à engager les dépenses afférentes,
- A rembourser ses frais de déplacements au stagiaire,
- A attribuer des titres restaurant au même titre que le personnel du SmageAa,
- A autoriser l'utilisation des véhicules du SmageAa,
- A verser une indemnité de stage dans les conditions définies ci-dessus,
- A faire les demandes de subvention auprès des financeurs,
- A signer les pièces afférentes,
- A inscrire et engager les dépenses au Budget Primitif 2023.

GESTION DES MILIEUX

N°2023-06 Restauration de zone humide – ancienne pisciculture de Renty – programme de communication

M. MEQUIGNON présente la délibération qui porte sur la communication autour du projet de restauration de zone humide alluviale sur la commune de Renty, au niveau des terrains d'une ancienne pisciculture en friche de 4,1 hectares.
Les travaux de défrichement ont débuté à la mi-février et sont maintenant terminés. Ils se poursuivront au cours de l'été 2023 par le terrassement général de la zone, afin de restaurer l'ensemble du site en une zone fonctionnelle en termes de biodiversité, de continuité écologique et d'espace de bon fonctionnement du cours d'eau.

Dans le cadre de ce projet, le SmageAa souhaitent mettre en place des actions de communication afin de valoriser ces travaux ambitieux auprès des élus, partenaires et du grand public.
Le coût de cette opération de communication est estimé à 40 000 €TTC. Elle pourrait débuter au préalable de la phase de terrassement des travaux.

Elle consisterait en :
- La mise en place d'un suivi en temps réel du chantier, accessible au grand public sur internet,
- La réalisation de trois films sur le projet, racontant l'histoire d'une espèce de zone humide qui aurait retrouvé un habitat favorable après les travaux,
- La location de bus de transports afin d'amener les scolaires des communes de Renty, Saint-Martin-d'Hardinghem et Fauquembergues sur un site déjà restauré,
- La réalisation de support de présentation afin de valoriser le site restauré,
- L'inauguration du site en 2024, suite aux travaux.

L'opération pourra être financée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (à hauteur de 25%) et par l'Europe (FEDER à hauteur de 40%).

M. MEQUIGNON précise que le site doit être remis en état car il devient dangereux. Tout comme l'ancienne pisciculture d'Ouve-Wirquin qui a été faite. Il ajoute que l'Europe accompagne bien les projets mais sont très stricts. Ils viennent vérifier.
M. CORNETTE demande si c'est un lieu qui va rester clos
M. MEQUIGNON dit qu'une partie sera visitable mais reste du domaine privé. Par contre il y a des actions à mettre en place pour les établissements scolaires.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :
- signer le marché public de réalisation d'une prestation audiovisuelle pour réaliser les trois films et le time lapse,
- rechercher financements auprès des partenaires,
- engager les dépenses liées à l'opération (BP 2023 et suivants).

PREVENTION DES INONDATIONS

N°2023-07 Désordres hydrauliques locaux – Watten et Moringhem - Mission de maitrise d'œuvre

M. Mathieu PRUVOST présente la délibération. Il explique que depuis le 1er Janvier 2020, le SmageAa dispose de la compétence « Etudes, travaux et gestion des ouvrages de lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau et utile à la protection du bâti contre les inondations (notamment désordres hydrauliques locaux et hydraulique douce) ».
En ce sens le SmageAa lance une mission de maitrise d'œuvre sur les sous bassins versants des communes de Watten et de Moringhem, en vue de solutionner les dysfonctionnements hydrauliques et d'améliorer la qualité des eaux.
Cette action prévoit de :
- Définir les caractéristiques hydrauliques des sous bassins versants concernés,
- Définir les travaux pour limiter l'impact sur les biens et les personnes, et améliorer la qualité de l'eau.

Le budget global de ces deux missions de maitrise d'œuvre s'élève à 250 000 €TTC. Il pourrait bénéficier des financements de l'Agence de l'eau à hauteur de 60 % et des fonds verts à hauteur de 20 %.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :
- Engager les dépenses inhérentes à cette opération,
- Effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- Prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien cette opération.

RESSOURCES HUMAINES

N°2023-08 Gratification des stagiaires

Mme Estelle DOUTRIAUX présente la délibération et rappelle que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieure est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois. Les textes définissent ainsi un taux de gratification minimum (actuellement 15 % du plafond de la Sécurité sociale).
Lorsque la durée du stage est inférieure ou égale à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord afin De verser une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis selon les conditions ci-dessous :

- Gratification pour les stages d'une durée supérieure à deux mois : gratification au taux minimal.
- Gratification pour les stages d'une durée inférieure ou égale à deux mois : gratification à hauteur de 50 € par semaine. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale.

- D'autoriser l'utilisation des véhicules du SmageAa par les stagiaires titulaires d'un permis de conduire ;
- De rembourser les frais de déplacements des stagiaires sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990 ;
- D'attribuer des titres restaurant au même titre que pour le personnel du SmageAa pour les stagiaires accueillis pour des périodes de plus de 2 mois ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

N°2023-09 Demande d'agrément service civique

Mme Estelle DOUTRIAUX présente la délibération et explique que le Service Civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.
Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 10 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation.
Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.
Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.
Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le SmageAa peut proposer des missions de qualité pour les jeunes, notamment pour la sensibilisation de la population à l'environnement. Le SmageAa dispose de personnel susceptible d'assurer des fonctions de tuteur.

M. MEQUIGNON ajoute que ce Service civique préparera les 20 ans du SmageAa et également le départ en retraite des 2 animatrices de la Maison du Papier qui partiront en même temps.
Mme CASTILLON précise que ce sera pour mutualiser les connaissances qui ont été acquises, répertorier noir sur blanc pour pouvoir faire le relais quand les animatrices vont partir.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical a donné son accord afin :

- d'autoriser le Président à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS),
- d'autoriser la formalisation de missions,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires,
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément,
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

M. COLIN demande où en sont les travaux demandés à la CCPL ?
M. Mathieu PRUVOST confirme que la CCPL a prévu 250 000 € à son budget 2023 pour effectuer les travaux
M. MEQUIGNON ajoute que des devis ont été faits pour la toiture, les menuiseries et le chauffage car c'est très désagréable quand il pleut ou qu'il y a du vent. Le hangar est prévu pour le tracteur et des travaux sont également prévu pour le parking. Il y aura un phare pour l'éclairage.

M. DELATTRE dit que les actions du SmageAa auraient pu être présentées au cours d'un bureau ou d'un Conseil communautaire pour tous les maires.
M. MEQUIGNON répond qu'un Powerpoint est prévu afin de présenter le SmageAa. Mais ça doit être fait sérieusement. Il faut prévoir au moins 30 minutes de présentation plus les questions qui pourraient être posées.
Mme BOUTEL ajoute qu'un condensé écrit sera diffusé dans les mairies et sera transmis via l'envoi de clef USB.

La séance prend fin à 20h30, M. MEQUIGNON remercie encore chaque élu pour sa présence.
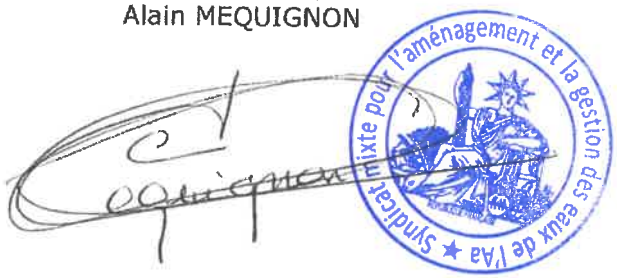
Le président,
Alain MEQUIGNON